

Questions orales

L'hon. Jack H. Horner (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur le président, le gouvernement est toujours de cet avis, et un projet de loi en ce sens sera déposé prochainement, au cours de la présente session. J'espère même pouvoir insérer une telle mesure dans un projet de loi qui sera déposé à la Chambre plus tard.

LES ACCUSATIONS PORTÉES AUX TERMES DE L'ARTICLE 29 DE
LA LOI SUR LA STATISTIQUE

M. Bob Wenman (Fraser Valley-Ouest): Monsieur l'Orateur, dernièrement, dans un cas appelé à faire jurisprudence, la Couronne a poursuivi devant les tribunaux un de mes électeurs pour avoir enfreint les dispositions de l'article 29 de la loi sur la statistique, mais en vain. Elle continue ses poursuites en interjetant appel de la décision des tribunaux qui est pourtant juste.

Le ministre voudrait-il bien conseiller ou recommander aux procureurs de la Couronne qui intentent des poursuites pour infraction à cet article 29 de suspendre la procédure ou de retirer les chefs d'accusation jusqu'à ce que la question de l'application pure et simple des dispositions de cet article soit résolue.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je ne pense pas que le député s'attende vraiment à ce que nous nous mettions à étudier ce genre de doléances pendant la période des questions.

Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur l'Orateur, étant donné la réponse du ministre, celui-ci envisagerait-il, s'il ne l'a pas déjà fait, de faire appliquer les dispositions du bill privé que j'ai présenté à la Chambre, c'est-à-dire le bill C-452? Ce projet de loi tend en effet à supprimer la peine prévue à l'article 29 de la loi sur la statistique qui peut être imposée aux Canadiens qui refusent de répondre à une enquête de Statistique Canada. Je ne revendique pas l'exclusivité de cette idée et je suis tout disposée à la partager avec le ministre.

L'hon. Jack H. Horner (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, je tiens à préciser au député que Statistique Canada joue un rôle très important au Canada. Ses données sont maintes fois utilisées par divers secteurs de l'industrie. La collecte des données se fait selon les méthodes les plus rigoureuses et les plus confidentielles possibles . . .

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Comme pour l'impôt sur le revenu!

M. Horner: J'insiste également sur le fait que Statistique Canada est un organisme indépendant. Son but n'est pas de répondre à certains vœux, surtout pas ceux d'un homme politique. Il est plutôt de faire une étude exacte des réalités économiques du Canada. Si les députés le veulent, je leur enverrai un exemplaire de la brochure publiée par Statistique Canada et intitulée Doorstep Diplomacy, . . .

Des voix: Oh, oh!

[M. Wenman.]

M. Horner: . . . qui expose clairement huit lignes directrices, dont j'aimerais vous lire une . . .

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Faites-nous peur!

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

Mlle MacDonald: Je remercie le ministre de la longue explication qu'il m'a donnée mais sans répondre à ma question. Je lui ai demandé s'il voulait bien faire quelque chose au sujet des sanctions prévues dans la loi sur la statistique, sanctions qu'on ne peut modifier que par décision de la Chambre, afin que les Canadiens qui jugent préférable de ne pas participer à ces études ne se voient pas infliger des amendes ou des peines d'emprisonnement. Voilà la question.

Une voix: Exactement.

M. Horner: Monsieur l'Orateur, au cours de ma longue carrière politique . . .

Une voix: Elle tire rapidement à sa fin, Jack.

M. Horner: . . . j'ai remarqué, entre autres choses, que les Canadiens considèrent les chiffres de Statistique Canada comme parole d'évangile.

Des voix: Oh, oh!

M. Horner: Lorsque Statistique Canada publie des chiffres, tout le monde sait qu'ils doivent être exacts. Personne n'a l'ombre d'un doute là-dessus.

Des voix: Oh, oh!

M. Horner: Ce que le député propose pourrait sérieusement compromettre l'exactitude par laquelle Statistique Canada s'est acquis un si grand respect.

Des voix: Bravo!

* * *

L'ÉNERGIE

LES POUVOIRS DE LA SOCIÉTÉ DE L'ÉNERGIE DES MARITIMES

M. Maurice A. Dionne (Northumberland-Miramichi): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et Ressources. Je voudrais le féliciter pour l'accord sur la Société de l'énergie des Maritimes qu'il vient de signer avec ces provinces . . .

M. Crosbie: Auteur.

M. Hnatyshyn: Nous ignorions que vous saviez lire.

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): L'opposition juge les autres d'après elle-même.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Le député a-t-il une question à poser?

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!